

## **DELIBERATION DD2025\_111**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	50
Votants	69
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 novembre 2025

**LE 20 novembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES ET MESURES DIVERSES À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme DRUILLOLE, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, Mme ROUX, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. CHANSARD, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme RENAUD

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS  
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
Mme FAURE donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. MARTY donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. DENIS  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. CADET donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. MARSAC  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme DOAT  
M. PERIER donne pouvoir à M. DELCROS  
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. BARROUX

## DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES ET MESURES DIVERSES À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le Grand Périgueux réalise chaque année une délibération budgétaire modificative (DM) dite « de fin d'exercice » afin de procéder à l'ajustement des crédits budgétaires. En 2025, elle a été précédée d'une première modification intermédiaire, dite DM1, votée le 25 septembre, pour l'ajustement des crédits du budget principal et dans une moindre mesure du budget des mobilités.

**Que** pour mémoire, sur le budget principal cette DM portait principalement sur :

- la récupération des excédents du SMDE liés à l'emprunt qu'il avait contracté pour l'usine d'eau potable du Toulon,
- le versement de ces excédents au syndicat Eau Coeur du Périgord,\*
- l'ajustement des crédits liés à Silôt,
- des ouvertures de crédits relatives aux Itinéraires alternatifs.

**Considérant que** le présent rapport retrace les mouvements de crédits proposés pour le Conseil du 20 novembre 2025.

**Que** le détail du projet de décision modificatives soumis au vote du conseil est présenté dans deux documents annexés au présent rapport :

- les maquettes budgétaires officielles par chapitres et articles
- le détail des mouvements par politiques publiques et opérations

**Que** les données synthétiques de ce rapport sont présentées arrondies et en opérations réelles, et retraitées des écritures de régularisations fiscales d'Aliénor.

**Qu'après DM, le budget consolidé, c'est à dire les budget principal et annexes cumulés, passe de 140,37 M€ à 138,43 M€ (-1,4%) soit 76,80 M€ en fonctionnement et 61,63M€ en investissement.**

**LE BUDGET PRINCIPAL : 98,49 N**

**Considérant que** la présente DM est d'un niveau modéré, à hauteur de 742 000 € et concerne surtout la section de fonctionnement mais n'impacte que très faiblement le niveau de l'épargne.

<b>NATURE</b>	<b>Budget primitif et DM1</b>	<b>DM2</b>	<b>Total budget</b>	<b>évolution / budget primitif</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	65,516	<b>0,921</b>	66,437	1,4 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	57,527	<b>0,852</b>	58,380	1,5 %
<i>Intérêts de la dette</i>	1,511	<b>0,078</b>	1,589	5,2 %
<b>Epargne brute courante</b>	<b>6,478</b>	<b>-0,010</b>	<b>6,468</b>	<b>-0,1 %</b>
<i>cessions d'actifs</i>	1,444	<b>-0,037</b>	1,408	-2,5 %
<b>Epargne brute</b>	<b>7,922</b>	<b>-0,046</b>	<b>7,876</b>	<b>-0,6 %</b>
<i>Capital de la dette</i>	4,707	<b>0,067</b>	4,774	1,4 %
<b>Epargne nette</b>	<b>3,215</b>	<b>-0,113</b>	<b>3,102</b>	<b>-3,5 %</b>
<i>Ressources propres d'investissement</i>	20,083	<b>0,242</b>	20,325	1,2 %
<i>Emprunts</i>	16,182	<b>-0,421</b>	15,762	-2,6 %
<i>Dépenses d'Investissement</i>	34,006	<b>-0,255</b>	33,750	-0,8 %
<b>Total du budget</b>	<b>97,751</b>	<b>0,742</b>	<b>98,493</b>	<b>0,8 %</b>

L' évolution des crédits de fonctionnement :

**Considérant que** les crédits de fonctionnement évoluent (+1,4% par rapport aux dépenses) sans impacter l'épargne courante qui ne diminue que de 100 € sur plus 6 478 000 €.

ID: 024-200040392-20251120-DD2025\_111-DE

### Les recettes de fonctionnement :

**Que** les recettes de fonctionnement sont revues à la hausse, de plus de 920 000 €, il est donc inscrit :

- 285 000 € de crédits pour les services du quotidien, essentiellement pour les crèches
- 274 000 € de crédits versés dans la cadre du fonds vert PCAET
- 92 000 € de crédits fiscaux supplémentaires
- 85 000 € de crédits de l'ANAH concernant AMELIA 2
- 116 000 € de remboursements supplémentaires sur rémunération, dont 51 500 € du budget annexe de l'assainissement
- 28 000 € de participations du Conseil régional pour Digital Valley

### Les dépenses de fonctionnement :

**Que** les dépenses de fonctionnement évoluent de 852 000 € hors intérêts de la dette, il est donc inscrit notamment :

- 426 000 € pour les crèches, essentiellement de la masse salariale à hauteur de 320 000 €, (pour autant la masse salariale globale n'augmente que de 162 000 € soit +0,7 % pour un total de 22 961 000 €)
- 170 000 € pour les piscines dont 77 000 € de fluides et d'entretien
- 49 000 € pour les partenariats sportifs
- 219 000 € pour la transition écologique et énergétique dont 69 000 € au titre du PCAET et 45 000 € au titre de l'agriculture, en lien avec les aides du fond vert/PCAET
- 204 000 € au titre du tourisme mais - 164 200 € pour l'économie ainsi les politiques de développement économique et d'aménagement restent globalement stables. L'augmentation des crédits pour le tourisme s'explique par l'ajustement de la subvention de fonctionnement à l'OTI à la hausse de 132 000 € passant à 552 000 € (dont 268 000 € de personnel mis à disposition). En effet, les recettes de commercialisation, supérieures à l'année précédente ont été inscrites à un niveau très ambitieux au moment du budget et il convient de les ajuster. Quant à elle, la subvention d'investissement est minorée de 40 000 € et passe de 100 000 à 60 000 €.

**Que** les intérêts de la dette progressent de 78 000 € (+5 %), du fait de la réalisation d'un emprunt assez tôt dans l'année, qui génère des frais financiers dès 2025.

### L'évolution des crédits d'investissement :

**Considérant que** la présente DM ajuste les crédits à la marge (-255 000 €).

### Les dépenses d'investissement :

**Que** les dépenses d'investissement sont stables (-255 000 € sur 34 006 000 €, soit -0,8 %).

**Que** les évolutions les plus notables concernent :

- les centres de loisirs pour 743 000 € (Atur, Saint-Laurent, Le)
- la majoration de fonds de concours aux communes pour 643 000 € dont :

Article I. 316 000 € au titre des fonds de mandat

Article II. 190 000 € au titre de l'appel à projets « actions écologiques »

Article III. 137 000 € au titre du supplément écologique

- 140 000 € d'investissement dans le cadre du village senior de Vergt, dont une acquisition pour 80 000 €
  - 50 000 € pour l'abattoir de Bergerac
  - en revanche les 825 000 € de crédits liés à l'acquisition de l'étang du rosier sont désinscrits en 2025, comme 650 000 € liés à Silôt.
  - les crédits liés au tourisme diminuent de 190 000 € dont 100 000 € liés à l'appel à projets

**Qu'en fonction des réalisations budgétaires, des mouvements de crédits pourront être opérés entre les différentes compétences afin de disposer d'un taux de réalisation le plus important possible.**

#### Les recettes d'investissement :

**Considérant que** les recettes d'investissement évoluent très peu, de 240 000 € sur 20 325 000 €.

**Que** les cessions d'actifs ont été prévues à un haut niveau au budget primitif, elles sont revues à la baisse de 37 000 € pour cette DM. En effet :

- 650 000 € sont désinscrits sur EPICENTRE (recette prévue en 2026)
- 613 000 € de ventes de biens divers sont inscrits, ces ventes sont pour une grande partie liées à l'abandon du projet du pont de l'Arsault.

**Qu'au final, l'emprunt budgétaire d'équilibre est minoré de 421 000 €, à 15 762 000 €.**

### **LE BUDGET DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 1,78 M€**

**Considérant que** la modification budgétaire proposée modifie sensiblement le budget primitif avec pour conséquence un quasi équilibre entre les viabilisations et les ventes de terrains pour 2025.

NATURE	Budget primitif	DM		
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3,022	-1,396	1,626	-46 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	4,518	-2,968	1,550	-66 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,018	0,000	0,018	0 %
<i>Capital de la dette</i>	0,217	-0,005	0,212	-2 %
<b>solde intermédiaire</b>	<b>-1,731</b>	<b>1,577</b>	<b>-0,154</b>	<b>-91 %</b>
<i>Emprunts</i>	1,677	-1,577	0,100	-94 %
<i>Participation budget principal</i>	0,000	0,000	0,000	
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-3,408</b>	<b>3,154</b>	<b>-0,253</b>	<b>-93 %</b>

**Que** du fait des décalages de certaines opérations d'aménagement et de ventes, les crédits budgétaires diminuent sensiblement , de 1 396 000 € en recettes et de 2 968 000 € en dépenses. De ce fait, le budget prévisionnel affiche un résultat commercial légèrement déficitaire, de l'ordre de 54000 € en 2025 une fois pris en compte le remboursement de la dette.

**Que** ce budget s'équilibrerait donc par l'inscription d'un emprunt à hauteur de 100 000 €.

**Que** parmi les évolutions notables de la décision modificative on note :

- en dépenses, une diminution des crédits pour Péri ouest (- 2 684 000 €), les Moulineaux (-308 000 €) et Cré@vallée est (-253 000 €).
- les produits de cessions sont réduits de 1 396 000 € au vu de décalages de ventes sur Péri Ouest (845 000 €), le quartier d'affaires (402 000 €) et Borie Porte (135 000 €).

### LE BUDGET DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : 2,28 M€

**Considérant qu'il** évolue sensiblement, de 784 000 € (+52,6%), principalement sur sa section d'investissement.

NATURE	Budget primitif	DM	Total budget	
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,674	0,072	0,746	10,6 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,155	0,072	0,226	46,4 %
<i>Intérêts de la dette</i>	0,190	0,000	0,190	0,0 %
<b>Epargne brute courante</b>	<b>0,330</b>	<b>0,000</b>	<b>0,330</b>	<b>0,0 %</b>
<i>Cessions d'actifs</i>		0,000	0,000	
<b>Epargne brute</b>	<b>0,330</b>	<b>0,000</b>	<b>0,330</b>	<b>0,0 %</b>
<i>Capital de la dette</i>	0,340	-0,004	0,336	-1,2 %
<b>Epargne nette</b>	<b>-0,010</b>	<b>0,004</b>	<b>-0,006</b>	<b>-40,0 %</b>
<i>Recettes d'investissement hors emprunt</i>	1,873	0,144	2,017	7,7 %
<i>Emprunts</i>	0,000	0,491	0,491	
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	0,806	0,717	1,523	89,0 %
<b>Total du budget</b>	<b>1,490</b>	<b>0,784</b>	<b>2,275</b>	<b>52,6 %</b>

Qu'en effet, c'est ce budget qui portera le rachat à l'établissement public foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine de l'îlot « Beaурonne » à Chancelade pour un coût total de 872 000 €, en dépenses d'investissement.

Que la section d'investissement bénéficiera par ailleurs, en recettes, de la refacturation à la commune de Vergt du lotissement réalisé en délégation de maîtrise d'ouvrage juste à côté de la Gendarmerie.

Que les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 72 000 € notamment pour prendre en compte les montants de taxe foncière, principalement celle du bâtiment relais de la FEDD, non prévue au budget mais qui sera refacturée intégralement à l'occupant.

### LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : 12,24 M€

Considérant que les dépenses reculent globalement (-275 000 €) alors que les recettes progressent très significativement tant en exploitation qu'en investissement (+ 3 081 000 €)

NATURE	Budget primitif	DM	Tot	
Recettes d'exploitation	5,432	0,990	6,422	18,2 %
Dépenses d'exploitation	2,446	0,214	2,659	8,7 %
Intérêts de la dette	0,648	-0,015	0,633	-2,3 %
<b>Epargne brute (RF-DF)</b>	<b>2,338</b>	<b>0,791</b>	<b>3,130</b>	<b>33,8 %</b>
Capital de la dette	1,870	0,017	1,887	0,9 %
<b>Epargne nette</b>	<b>0,468</b>	<b>0,774</b>	<b>1,243</b>	<b>165,4 %</b>
Recettes d'investissement hors emprunt	4,115	2,091	6,207	50,8 %
Emprunts	4,598	-3,357	1,241	-73,0 %
Dépenses d'Investissement hors dette	7,555	-0,491	7,064	-6,5 %
<b>Total du budget</b>	<b>12,519</b>	<b>-0,275</b>	<b>12,244</b>	<b>-2,2 %</b>

### La section d'exploitation :

Que les dépenses d'exploitation croissent de 214 000 € soit de 8,7 % avec pour évolution significative :

- les frais de traitement des boues pour 75 000 €
- les frais de personnel pour 51 500 €
- des provisions réglementées suite à l'ouverture d'un contentieux pour 50 260 €

(contentieux en matière d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente).

Que pour leur part, les recettes liées à la redevance augmentent très fortement, de 18,2 % (+ 990 000 €) sous l'effet d'un rattrapage des versements des délégataires.

### La section d'investissement :

Que les recettes d'investissement progressent elles aussi très fortement, l'agence de l'eau ayant versé un acompte significatif (80%) pour les travaux sur les stations de Vergt et Sainte Alvère.

Pour leur part, les dépenses sont revues à la baisse, principalement du fait de décalage de travaux sur réseau. En conséquence l'emprunt d'équilibre du budget diminue très sensiblement et passe de 4 598 000 € à 1 241 000 €.

**LE BUDGET DES MOBILITÉS : 23,63 M€**

NATURE	Budget primitif	DM	Total budget	évolution du budget
Recettes de fonctionnement	16,717	0,204	16,921	1,2%
Dépenses de fonctionnement	11,087	0,011	11,098	0,1%
Intérêts de la dette	0,450	0,000	0,450	0,0%
<b>Epargne brute (RF-DF)</b>	<b>5,180</b>	<b>0,193</b>	<b>5,373</b>	<b>3,7%</b>
Capital de la dette	1,625	0,000	1,625	0,0%
<b>Epargne nette</b>	<b>3,555</b>	<b>0,193</b>	<b>3,748</b>	<b>5,4%</b>
Recettes d'investissement hors emprunt	7,243	-0,090	7,154	-1,2%
Emprunts	0,398	-0,331	0,067	-83,3%
Dépenses d'investissement hors dette	10,690	-0,228	10,462	-2,1%
<b>Total du budget</b>	<b>23,852</b>	<b>-0,217</b>	<b>23,636</b>	<b>-0,9%</b>

**Considérant que** suite à la décision modificative, l'autofinancement est majoré de 3,7 % (+193 000 €). En section d'exploitation, les dépenses sont stables et les recettes progresseraient de 1,2 % .

**Qu'en** section d'investissement, même si au global les dépenses évoluent peu (-228 000 € soit -2,1%), il y a des transferts de crédits significatifs entre opérations. Ainsi plusieurs lignes de dépenses diminuent :

- les voies vertes cyclables pour 1 399 000 €
- les parkings relais et aires de covoitage pour 340 000 €
- le BHNS pour 250 000 €
- les acquisitions de bus pour 210 000 €

**Que** les crédits relatifs au centre opérationnel de la mobilité (C.O.M) sont quant à eux majorés de 2 147 000 €, notamment du fait des acquisitions précédemment délibérées.

**Que** par ailleurs, concernant ce budget, il est proposé, à la demande du comptable, la mise en place de durées d'amortissements sur certaines natures comptables. Concernant le C.O.M il est proposé de retenir la même durée d'amortissement que la pépinière d'entreprises.

Objet	Nature comptable	Durée
Construction bâtiments dont C.O.M	2131	60
Constructions d'ouvrages de voirie (ponts, passerelles, voies vertes cyclables...)	2138	30
Construction sur sol d'autrui - autres constructions	2148	10
Agencements et aménagements du matériels et outillage industriels (station de lavage par exemple)	21757	20
Acquisitions dans le cadre du COM	207, 2111	60

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Approuve les décisions budgétaires modificatives présentées en annexe ;
- Approuve la mise à jour de la subvention à l'OTI au titre de l'exercice 2025, les durées d'amortissement du budget mobilité ainsi que la constitution de provisions sur le budget assainissement.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 03/12/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2025	Périgueux, le 03/12/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE	Le Président,  Jacques AUZOU


